

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière



Saint-Pierre & Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Merci aux amis du Réveil de n'avoir tenu aucun compte de la campagne de dénigrement contre son directeur et de ne pas s'être laissés intimider par sa dernière épreuve.

La Rédaction

L'ENVERS DE LA POLITIQUE

Il y a deux ans, le Conseil municipal Daygrand équilibrat son budget à l'aide de taxes provisoires quand Cousturier, alias Légasse ou Pompéï, voulait qu'il ne puisse trouver cet équilibre que dans la cession du terrain de l'église et de la rue Borda à la Fabrique.

Bien entendu, l'assemblée communale avait le choix et elle n'avait pas à obtempérer; au contraire, M^e Cousturier était ligoté, puisqu'il s'était engagé à dissoudre le Conseil municipal si celui-ci n'abondait pas dans le sens des engagements pris par lui pour la reconstruction de l'église.

Les amis de M. Pompéï, et des meilleurs, ont été unanimes pour lui attribuer l'honneur d'avoir enlevé cette dissolution que l'on ne se donna même pas la peine de motiver et pour cause.

Aujourd'hui, M. Pompéï est maire par avoir hérité, sous bénéfice d'inventaire, de la mesure coercitive qu'il a fait prendre contre l'ancien Conseil municipal hostile, non sans raison, à la manière de procéder de M. l'abbé Légasse.

Depuis plus d'un mois, le Conseil municipal actuel se débat de tous les diables pour ne pas voter son budget, donnant, comme prétexte de son refus, la composition actuelle du Conseil d'administration, même mobile mis en avant par les deux autres communes.

A vrai dire que veut-on? Forcer la main à l'administration pour qu'elle en passe par tous les desiderata du chef-lieu, autrement dit de son maire; à défaut de quoi, on veut l'amener à dissoudre le Conseil municipal dans un ordre d'idées diamétralement opposées à celles de 1905.

En fait, la dissolution serait une arme à deux tranchants, dont on userait suivant les circonstances: ce serait une sorte d'épée de Damoclès suspendue tantôt sur la tête des élus indociles comme ceux de 1904, tantôt sur celle de l'administration qui ne voudrait pas se laisser faire.

Que penser de ces procédés si différemment appréciables? Que MM. les conseillers municipaux, après avoir usurpé le pouvoir, sont dans le plus grand embarras et qu'ils appellent de tous leurs vœux une dissolution anticipée pour être relevés d'une faction désagréable, leur amour-propre ne leur laisse pas le choix d'autre issue pour en sortir.

Aussi c'est le moyen qu'ils ont choisi, comme ils en ont choisi le jour et l'heure, parce qu'ils pourront encore se dire victimes quand même, chercher à faire annuler la dissolution et aller jusqu'à dire et faire dire: si on nous avait laissés en fonctions, nous aurions enfanter des merveilles ou des prodiges; nous avions en poche des réformes appropriées à tous les maux, elles auraient certainement relevé Saint-Pierre de son état de décadence!

Et les naïfs, s'en rapportant à de telles déclarations ampoulées, de dire: c'est vrai qu'ils n'ont encore rien fait, mais si on leur avait laissé le temps, assurément nous ne serions pas dans le gâchis où nous sommes.

D'autres plus positifs, en jetant un regard rétrospectif sur tout ce qui s'est passé, diront: ils ont bien travaillé dans l'intérêt de M. Légasse, et lui seul se tire d'affaires quand les autres succombent.

Bravo, pour tant d'abnégation! quand donc serons-nous les vendus que l'on dit? E pluribus unum.

LE RAPPORT du maire de St-Pierre

Nous sommes du nombre des privilégiés, de ceux auxquels il a été permis de savourer, par la lecture, le rapport

présenté à la dernière session du conseil municipal.

Et certes, il ne faut pas crier au miracle, ce n'est ni une œuvre de littérature, ni un chef d'œuvre administratif.

On y sent le façonnage de l'avocat qui, ayant une mauvaise cause en mains, a essayé d'en tirer le meilleur parti, de plaider à côté de la question, tout au moins pour sauver les apparences.

Quant au fond qu'il ne faut pas trop approfondir, nous y relevons des inexactitudes voulues qui font bien dans le tableau pour ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas les apercevoir.

En un mot, l'avocat-maire s'est appliqué à grouper des réformes plus alléchantes que réalisables, à émettre des critiques dont quelques unes sont fondées, mais dont la principale, la plaie du fonctionnarisme colonial, est passée sous silence. Ce n'est donc à proprement parler, ni une œuvre économique, ni une œuvre administrative, puisqu'elle ne s'attaqua pas directement au défaut de la cuirasse qui est le trop de fonctionnaires pour administrer et juger si peu de colons et de pauvres colons. En l'état actuel, quand on est à dernière extrémité, il faut réaliser toutes les économies de suppression: c'est le moment d'être radical de nom et surtout de fait, et à ne laisser rien subsister de ce qui peut être retranché.

A ce détail de réformes, nous aurions de beaucoup préféré voir le chef de la municipalité se rallier à l'idée générale de tous de voir Saint-Pierre **devenir Port Franc**, projet tout aussi réalisable que l'une quelconque des réformes de M. Pompéï. Il faut toujours demander la même chose pour faire voir que l'on y tient et que la réforme pour être radicale n'en est que plus raisonnée et qu'elle est possible. Quoique l'on discute, notre colonie en est arrivée à ce point extrême de décadence qu'il faut prendre des décisions énergiques et radicales, opérer un bouleversement dans ce trop nombreux personnel, si l'on veut tenter un sauvetage.

Ce sauvetage est encore possible en tenant compte de l'admirable situation géographique de Saint-Pierre, en cherchant à l'utiliser, mais à la condition

expresse de ne pas se contenter de mots, de vouloir ces réformes radicales et de ne pas recourir à des expédients qui ne seraient en fait que des atermoiements à notre triste situation.

Le rapport du maire de Saint-Pierre, sous forme de vœux, n'est donc qu'une œuvre habilement truquée avec effets et artifice oratoires, et qui ne renferme, à vrai dire, que des réformes plus alléchantes que réalisables à un moment où le Parlement vient de réduire notre subvention de 30,000 francs.

Vu les circonstances politiques dans lesquelles a lieu l'éclosion de ce document; ce n'est, à l'approche des élections, qu'un **programme électoral** dont M. Louis Légaré est appelé à bénéficier le 30 décembre prochain en jetant encore et au bon moment, de la poudre aux yeux des gens: était-il besoin vraiment de se mettre en tant de frais? La source de la ferveur cléricale aurait-elle diminué au point de donter?

Bienheureux sont ceux qui peuvent se laisser prendre à un tel étalage et conserver quelques illusions éphémères au sujet de l'efficacité. Quant à nous, nous savons que le document tant vanté renferme des inexactitudes voulues, un peu de grosse caisse électorale, des néançons intéressés et, dans son exposé, nous le répétons, des réformes plus alléchantes, (pour ceux qui s'y laissent prendre), que réalisables.

Pour nous, vive le Port Franc et à bas le tarif général des Douanes: là seul est le salut.

L'accueil au Canada

Lois de l'assemblée générale annuelle des membres de la Société de Colonisation, en décembre dernier, l'état précaire où se trouve la population des îles St-Pierre et Miquelon fut signalée et l'on mit à l'étude la question de lui venir en aide dans la recherche des moyens d'existence qu'elle est forcée d'aller chercher en dehors. Des négociations furent entamées avec les autorités du chemin de fer Intercolonial, et, grâce à l'appui bienveillant de tout jeunes membres du cabinet fédéral, les officiers de la société obtinrent cette réduction de passage mentionnée plus haut avec, en outre un taux de fret de dix-neuf cents les cent livres, sans compter le transport gratuit de deux cent cinquante livres par chaque billet d'adulte.

Depuis lors, au bureau de colonisation, l'on s'est activement employé à trouver des voies de placement pour les nouveaux arrivants quelque nombreux qu'ils soient, et cette tâche est devenue relativement facile à cause de l'extraordinaire besoin de main-d'œuvre qui se manifeste dans plusieurs lignes d'affaires importantes au Canada.

Les hommes de ces îles, qui, en plus de leur qualité de pêcheurs, sont généralement de bons charpentiers trouveront tous, s'ils le désirent, de l'emploi chez les entrepreneurs de chemins de fer et de chantiers. Ces derniers, en dépit des gages inouïs qu'ils offrent à leurs employés, n'en peuvent trouver qu'un nombre bien insuffisant. Au sortir du printemps, nos vaillants saint-pierrais, déjà familiarisés avec la vie des bois, se disperseront dans nos régions de colonisation, soit sur des terres, soit dans les moulins ou les manufactures établis pour les industries locales.

Les jeunes gens incapables de suivre les parents dans la forêt, pourront être placés à l'année chez des cultivateurs à l'aise dont plusieurs se déclarent prêts à payer jusqu'au prix de passage de leurs protégés, afin de les introduire d'emblée dans la carrière agricole, si profitable en ce pays.

Enfin, les jeunes filles, nombreuses, disposées à prendre du service dans nos familles canadiennes, ne languiront pas longtemps dans l'attente d'une position, la chose est certaine.

C'est ainsi que nos dévoués agents de colonisation et d'immigration travaillent pratiquement à la solution du problème si difficile du manque de main-d'œuvre dont on se plaint un peu partout. L'on admettra que l'expérience tentée sera des plus intéressantes. Elle est, en tous cas, digne de sympathie et d'encouragement.

Et advenant le fait qu'un nombre beaucoup plus considérable d'immigrants nous arriveraient de cette source, qu'il y aurait des misères plus grandes à soulager, eh bien, **La Presse** exprime la conviction que le peuple de notre province saurait s'élever à la hauteur de ces besoins imprévus et ne démentirait point, sous ce rapport, son glorieux passé. Les liens du sang, du langage, des convictions, du caractère et des affections nous unissent intimement à ces frères éprouvés par l'infortune et dont le sort ressemble, sous plus d'un côté, au nôtre après notre séparation avec la France.

Les enfants de notre ancienne mère-patrie seront les bienvenus parmi les Canadiens-français de la province de Québec.

» *La Presse* » de Montréal

Les journaux français du Canada

La « Patrie » et la « Presse », les deux plus grands journaux français du Canada, consacrent de longs articles de bienvenue à l'émigration saint-pierraise.

Tout le parti français s'y associe et se réunit pour caser nos malheureux compatriotes s'expatriant en plein hiver.

Dans le malheur de notre infortune nous devons nous trouver presque heureux ou moins à plaindre en récoltant les bienfaits de cette bienveillance toute française, dans cet accueil fait à des déshérités de la fortune.

Certes, la venue du docteur Brisson à Saint-Pierre aura été un bonheur inappréciable pour beaucoup de nos compatriotes et nous devons lui en témoigner toute notre gratitude ainsi qu'aux journaux français qui le soutiennent dans son entreprise patriotique.

Tant mieux donc si le Canada y trouve son affaire à quelque point de vue que l'on se place, l'essentiel est que l'hospitalité ait été offerte de grand cœur et que ce soient autant de gens échappés à la misère poignante, lesquels s'envoient sans un trop grand serrement de cœur rejoindre d'autres Français, d'autres compatriotes qui les ont devancés sur cette terre si hospitalière du Canada.

Si, pour le moment, les départs vont se ralentir par suite de la rigueur de la saison pour voyager, ils reprendront au printemps et alors ce seront les familles qui iront rejoindre ceux qui sont partis.

A cette époque, ce sera en même temps la reprise du travail, et un placement plus facile et plus avantageux des nouveaux arrivants.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Directeur,

Voudriez-vous m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour répondre aux critiques dont je suis l'objet dans la dernière Vigie, ainsi que mes collègues et camarades de l'Île aux Chiens.

Tout d'abord, nous ne sommes pas des égoïstes; nous sommes des travailleurs infatigables et nous n'avons jamais empêché personne d'en faire autant que nous.

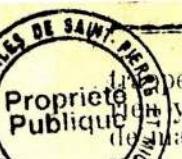
Nous combattons l'emploi de la trappe parce que nous sommes douze cents petits-pêcheurs à vivre de la petite pêche et que nous ne pouvons avoir à prétention, pas plus que la possibilité, d'avoir chacun notre trappe à morue.

Admettons pour un moment que cela puisse être, où les placerait-on ces trop nombreuses trappe par rapport à l'exiguité de nos côtes et à la rareté de nos lieux de pêche. Il faut bien admettre que, sur la quantité, il s'en trouverait de très bien placées, mais que le plus grand nombre le serait très mal et par le fait très désavantageusement.

Il ne faut donc pas appeler égoïsme ce qui chez nous est de la solidarité entre gens de même métier, qui ne veulent pas se nuire, qui ne veulent pas voir les uns s'enrichir et les autres crever de faim.

Voyez-vous quelques-uns de nous réussir à faire de grosses pêches à la





Le pêche et les autres pauvres diables ne peuvent y faire par suite d'être tombés sur de mauvais endroits de pêche; veyez-y, l'inégalité de traitement que les meilleurs fonds de pêche soient occupés par des trappes et que les malheureux petits-pêcheurs n'ayant pas le moyen d'avoir une trappe ou l'aptitude de s'en servir soient obligés de perdre leur gagne-pain par cette interdiction matérielle de la pêche à la ligne de main ne pouvant plus se pratiquer.

Si jusqu'ici, en cours de campagne, la ligne de fond était interdite, est-ce que ce n'était pas pour protéger l'industrie du plus grand nombre, des modestes travailleurs que nous sommes, contre des entreprises d'armateurs à la grande pêche.

Il faut bien admettre que si nos anciens, pour se protéger, ont fait défendre l'emploi de la ligne de fond, à plus forte raison il doit en être de même de la pêche à la trappe, de beaucoup plus périlleuse et déjà défendue dans le golfe où les inconvénients étaient cependant bien moindres qu'ici.

C'est si bien une exploitation nouvelle que l'on veut mettre en pratique, que le mot d'ordre est parti de Miquelon, et que M. Borotra prétendrait réservé **à ses pêcheurs miquelonnais** le monopole de l'usage de la trappe sur les côtes de Langlade et de Miquelon.

D'autre part, la Vigie, sans y prendre garde, laisse percer le bout de l'oreille, quand elle commet l'indiscrétion de dire : **nous savons que des armateurs, que des industriels se proposent de se procurer des trappes pour pêcher non seulement la morue, mais encore la boëtte.**

Entendu ! la mer du large appartient à tout le monde, mais nos lieux de pêche sur les côtes même de ces pauvres petites îles nous sont réservés par des règlements séculaires pour nous sauvegarder contre les entreprises de **ces armateurs, de ces industriels** dont parle la Vigie. Contre ceux en un mot qui voudraient s'emparer de nos moyens d'existence sans se préoccuper que leur nouvelle industrie, fructueuse pour eux, puisse être la ruine de nous autres petits pêcheurs qui misérons à la sueur de notre front, et qui ignorons ce qu'il en est d'exploiter nos semblables sans se fatiguer et sans suer, en se prévalant d'une situation sociale que nous n'envisions pas.

En vous remerciant en mon nom et au nom de mes collègues, je vous prie, Monsieur le Directeur, de recevoir mes salutations et civilités.

JACQUES REVERT

Île aux Chiens, le 5 Décembre 1996.

TOUS DES VENDUS

Il paraît qu'il est question plus que jamais de la vente ou de l'échange de Saint-Pierre aux Anglais.

On dit même que le Foreign Office de Londres est avisé d'une manifestation devant se produire en faveur de notre annexion aux États-Unis de préférence.

Si la population est consultée, il est certain qu'elle fera valoir son intérêt d'abord et qu'il y a incompatibilité d'humeur d'associer nos existences de citoyens français à celles des Terre-Neviens qui nous ont toujours jalouxés et qui seuls sont la cause, malgré nos bons rapports avec l'Angleterre, de l'état de ruine de notre colonie par l'ostracisme à notre endroit, se traduisant par un blocus en règle dont il n'y a pas d'exemple en temps de paix.

Comme nous l'avons déjà affirmé Saint-Pierre tombant entre les mains des Terre-Neviens, c'est l'achèvement de la ruine, car ce rocher deviendrait simplement une agglomération d'un certain nombre de provisions stores des plus gros commerçants de Saint-Jean, lesquels rétabliraient Saint-Pierre comme le fournisseur et le débouché de toute la côte terre-nevienne à proximité.

Par ailleurs, ce serait en même temps empêcher la concurrence des Américains de prendre lieu et place de la nostra disparue avec tant de peine et grâce à la coïncidence facheuse de circonstances malheureuses et qui seront toujours à déplorer.

En attendant que nous soyons tous des vendus, à perte ou à profit, veillons au grain et défions nous des fausses manœuvres.

LES LIVRES DE PRIX

Dans un de nos derniers numéros, nous avons dit deux mots de la proposition électorale et anti-laique de M. Poirier de supprimer les distributions de prix aux élèves des écoles communales.

Nous estimons, vu les circonstances d'inauguration de l'école laïque des filles, que l'effet en serait déplorable. En effet, ce serait enlever toute émulation à ces jeunes élèves et leur faire attribuer cette mesquinerie à la non intervention de leurs institutrices, ou à ce qu'elles sont mal vues des pouvoirs publics.

Si nous revenons sur ce sujet c'est que l'on nous a assuré que le directeur des écoles en était partisan. Cela ne nous étonne pas, on sait en effet que M. Picandet ne brille pas précisément dans l'organisation de ces fêtes scolaires que l'on appelle des distributions de prix.

Chose plus étrange que cette suppression des distributions de prix, il paraît que les enfants fréquentant l'école communale des garçons ne seraient pas

tous, loin s'en faut, pourvus des livres classiques obligatoires. Si le fait est vrai, nous le dénonçons à M. l'Administrateur, comme étant de nature à lui fournir une indication précieuse sur l'insouciance de notre directeur d'école. Et cependant, M^r & M^{me} Picandet professent, M^r & M^{me} Champy professent, et M^{me} Picandet professe. Tous ces cinq professant sous la direction tutélaire de Papa Picandet. En voilà des heureux mortels de faire tout en famille, c'est à regretter qu'elle ne soit pas plus nombreuse.

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Le courrier apporte, ou doit apporter, le décret qui reconstitue le conseil du contentieux administratif de notre colonie sous de nouvelles bases de composition.

Il paraît même que pour donner plus de garantie aux justiciables, les membres devant former le tribunal de cette juridiction administrative vont être obligés de passer un examen, au moins oral, portant sur les principes et les notions principales du droit administratif colonial.

Nous connaissons un ancien maire in partibus qui sera bien empêché d'y concourir s'il se souvient encore de l'apostrophe de l'inspecteur Guillard : quand on a l'honneur d'être maire, on doit avoir à honneur de connaître les règlements municipaux et n'être pas réduit à avouer qu'on les ignore.

Il est vrai que pour se tirer d'affaire, ce même maire qui était un piocheur et qui n'avait pas qu'un poil dans la main, flanquait une retenue d'un mois de solde à son secrétaire pour couvrir sa propre ignorance administrative.

Que l'on demande donc à Mazier si c'est ainsi qu'il agissait à l'égard de ses employés, même quand ils étaient trouvés en défaut ?

FLAGRANT DÉLIT

La Vigie sert quelquefois à nous apprendre des choses que nous aurions pu ignorer, notamment une entrevue qui aurait eu lieu entre deux membres de la Chambre de Commerce et le maire de Saint-Pierre.

Cette entrevue nous a été confirmée par l'un des participants après la sortie de la dernière Vigie. Et, bien entendu, il est faux que M. Mazier, à un titre quelconque, y ait été mêlé ou même qu'il ait été entretenu de l'opportunité de la démarche qui a été faite.

Ces messieurs de la Chambre de Commerce sont assez grands pour savoir ce qu'ils ont à faire. En la circonstance, ils ont été pris d'un bon mouvement qui n'a pas été payé de retour. Mais il ne faut pas venir dire que ce soit de leur faute si la chose mal définie a avorté. Encore moins faire injure à ces messieurs de les croire en tutelle de qui que ce soit: l'injure serait grave et inqualifiable, et nous sommes heureux de n'avoir point à les défendre d'avoir si mauvaise opinion d'eux-mêmes.

AFFAIRE BOUSQUET

Dame Vigie tresse des couronnes à M. Bousquet, c'est son droit, c'est même son devoir si elle croit qu'il a fait acte militaire en ce faisant. De là à conclure que ce sont là des gages de bonne amitié d'une part et d'animosité d'autre part, ce sont là choses qui nous importent peu que de telles conclusions. Il y a longtemps que nous savons à quoi nous en tenir.

A propos de cette affaire, on a monté un bateau colossal, avec une mise en scène des plus significatives; qu'est-ce que tout cela prouve? Pas grand' chose quand on y réfléchit bien, sinon que les hommes sont tous les mêmes, qu'ils ont les mêmes tourments et quelquefois aussi les mêmes faiblesses.

DÉCORATIONS

Le courrier nous a apporté la nouvelle des décorations suivantes:

M. Lonis Coudray, chevalier de l'ordre colonial du Nichan-el-Anouar;

M. Gaston Grosvalet, chevalier de l'ordre colonial de l'Étoile noire du Bénin.

Toutes nos félicitations aux nouveaux décorés.

ANNONCES & AVIS

AVIS

Les personnes qui veulent profiter du bon marché pour les étranges sont priées de visiter le magasin d'horlogerie et de bijouterie

J.-B. Poulaïn

Ils trouveront une quantité d'articles à leur convenance, tels que : Montres en argent, nickel, oxydées, pour hommes et dames.—Parures et bagues pour mariage.—Pendules américaines et garnitures de cheminées marbre et onyx.—Assortiment de cadeaux de noce.—Couverts de table, cuillères à café en écrin.—Ménagères et beurriers.—Grand choix de bijouterie or et argent : broches, boucles d'oreilles, parures de boutons en écrin, chaînes de montres, chaîne au mètre sautoir, croix et médailles nacre et argent, et tout ce qui concerne la bijouterie.—Accordéons de 1^{re} marque à grande sonnerie.—Musiques à bouche depuis 0 fr. 30 à 3 fr. 50.—Lunettes et pince-nez assortis.

La maison vend toujours bon marché et au comptant.

Colonisation canadienne

Ceux qui désirent se rendre au Canada, soit pour s'y établir, soit pour y passer l'hiver seulement, sont priés de s'adresser à M. Paul FOLQUET, qui leur fournira toutes les indications possibles tant au sujet du travail à y trouver, que sur la réduction des tarifs de transport obtenue à partir de Sydney par la Société générale de colonisation de la province de Québec.

A VENDRE ou A LOUER

1^o L'habitation Th. Clément, composant de maisons de maîtres, magasins à morue, à sel et à marchandises, boulangerie, écurie, cale, graves, échouerie, jardins et prairies, mesurant environ 210 mètres en longueur sur le rivage de la rade.

2^o Une autre Habitation, à l'est de la première, se composant de maison, cabanes de pêche, saline, échouerie, graves, cours d'eau et prairie, mesurant environ 90 mètres sur le rivage.

(Cette dernière peut être divisée en deux lots.)

A VENDRE

1^o Une propriété Th. Clément, sis rues Ange-Gautier, Bourillon, Bruslé et Fayolle, comprenant maison de maître avec salle de bains, W.C. et chauffage à l'eau, écurie, parterre sur le devant de la maison, cour, jardin et parc sur l'arrière, le tout mesurant environ 2300 mètres carrés. Cette propriété est actuellement occupée par M. le Consul britannique avec bail expirant en mai 1910.

2^o Un chaland et quantité d'objets de matériel d'habitation d'armement à la pêche.

3^o Marchandises diverses d'armement.

4^o Une chambre à coucher en chêne, un lit fer avec sommier, table à rallonges et buffet de salle à manger en noyer, vaisselle en porcelaine, batterie de cuisine, etc.

A VENDRE

La goëlette « GEORGES »
Avec son armement de pêche
S'adresser à M. G. LAMUSSE

A VENDRE

Mobilier de salon, salle à manger, deux chambres à coucher et divers articles de ménage.

S'adresser à M. GRELÉ

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

